



Association francophone
pour le savoir

A c f a s

La recherche : un investissement pour la prospérité

Mémoire de l'Association francophone pour le savoir – Acfas déposé à la Commission de la révision permanente des programmes, présidée par l'honorable Lucienne Robillard.

Version finale

Un mémoire de l'Association francophone pour le savoir – Acfas, publié le 21 octobre 2014

425, rue De La Gauchetière Est
Montréal (Québec)
H2L 2M7
514 849-0045
www.acfas.ca

Présidente de l'Acfas
Louise Dandurand

Directrice générale de l'Acfas
Esther Gaudreault

Rédaction
Julie Dirwimmer

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Synthèse des recommandations	2
1. L’Acfas, la voix d’une communauté	3
1.1 Origine, mission et activités	3
1.2 Implication dans l’élaboration de la Politique nationale de recherche et d’innovation (PNRI)	3
2. Principes garantissant la cohérence du système de recherche, d’innovation et de transfert des connaissances	4
2.1 Une vision systémique	4
2.2 Un système équilibré	5
2.3 La recherche de l’excellence	5
3. Éléments prioritaires de la PNRI	6
3.1 Renforcer le système	6
3.2 Valoriser le financement des Fonds de recherche du Québec	7
3.3 Assurer le financement des infrastructures de recherche	8
3.4 Conserver une vision à long terme	9
Conclusion	10

Introduction

En juin dernier, le gouvernement annonçait sa volonté de rationaliser les dépenses consenties par les gouvernements précédents dans différents programmes, dont la Politique nationale de la recherche et de l'innovation (PNRI)¹. Dans une telle période de ralentissement économique, cette démarche menée au sein de la Commission permanente de révision des programmes est nul doute nécessaire.

Dans un contexte de rationalisation des dépenses, il est primordial de rappeler que **la recherche, bien plus qu'une dépense, constitue un investissement stratégique dont le Québec ne peut faire l'économie car elle est le garant d'un développement économique et social prospère**, comme en témoignent plusieurs rapports de l'OCDE : « Investir dans l'éducation, la recherche et l'innovation a pour effet de créer du capital intellectuel, une des clés de la productivité et de la compétitivité d'un pays. »² Dans ce contexte, le Québec doit continuer de se doter d'une main-d'œuvre des plus qualifiées, fournissant des capacités d'innovation et d'entrepreneuriat au sein des PME québécoises. Alors que le Québec occupe une place de leader au Canada en matière de performance en recherche, ainsi qu'à l'échelle internationale³, le gouvernement doit s'appuyer sur ses acquis pour stimuler la croissance économique.

L'Acfas a effectué en 2012, pour le compte du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), monsieur Clément Gignac, une consultation du milieu de la recherche, de l'innovation et du transfert des connaissances dans le cadre du renouvellement de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI), un mandat qui a été renouvelé par le ministre Pierre Duchesne et qui a donné lieu à l'établissement de la PNRI. **Cette politique a suscité l'adhésion unanime de la communauté de recherche, d'innovation et de transfert des connaissances**, notamment parce qu'elle reconnaît les grands principes garants du maintien de la cohérence du système de recherche, d'innovation et de transfert des connaissances. Par ce mémoire, l'Acfas souhaite faire connaître à la Commission permanente de révision des programmes les éléments prioritaires qui permettront de **faire coïncider ses objectifs de rationalisation avec les fondements d'un système de recherche et d'innovation équilibré et efficace**.

¹ Document budgétaire *Rigueur et responsabilité dans la gestion des dépenses*, p. 16

http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/14-15/RigueurResponsabiliteGestionDepenses.pdf, consulté le 29 juillet 2014.

² OCDE, *L'innovation au service de la croissance, Science, Technologie et industrie : Tableaux de bord 2013*, Paris, 2013, 279 pages, consulté le 14 août 2014 sur http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/ocd/science-and-technology/tableau-de-bord-de-l-ocde-de-la-science-de-la-technologie-et-de-l-industrie-2013_sti_scoreboard-2013-fr#page42.

³ Entre 2000 et 2011, le Québec dépassait en moyenne de 0,67% les taux du Canada, en matière de dépenses intra-muros de R-D (DIRD) en pourcentage du PIB. Sur un plan international, toujours selon l'indicateur des dépenses de R-D en fonction du PIB, le Québec se situait en 2011 au 13^e rang des provinces ou nations mondiales (Québec, Ontario, pays de l'OCDE, et certains pays hors OCDE). Site Internet de l'Institut de la statistique du Québec, consulté le 13 août 2014 sur http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/science-technologie-innovation/recherche-developpement/ensemble-secteurs/dird_ocde_pib.htm.

De plus, à la suite des élections provinciales du 7 avril dernier, le nouveau gouvernement a redéfini les charges ministérielles de telle sorte que les mandats relatifs à l'innovation sont à présent à la charge du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE), les mandats relatifs à la recherche et à l'enseignement supérieur restant à la charge du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS). **L'Acfas, à l'image de la communauté, demeure inquiète des suites d'un tel remaniement, qui menace la cohérence et la cohésion d'un système unique au Canada.**

Synthèse des recommandations

L'Association francophone pour le savoir – Acfas recommande que la **révision de la Politique nationale de recherche et d'innovation (PNRI)** assure :

1- Le respect de trois grands principes qui garantissent la cohérence et la cohésion du système de recherche, d'innovation et de transfert des connaissances :

- **une vision systémique;**
- **un système équilibré;**
- **la recherche de l'excellence.**

2- Le maintien et l'optimisation du système :

- **L'affectation de toutes les responsabilités gouvernementales de la recherche, de l'innovation et du transfert des connaissances à une seule entité administrative;**
- **L'optimisation des actions des organismes de soutien à l'innovation et au transfert des connaissances, adjointe d'objectifs chiffrés, avec l'implication active de ses acteurs.**

3- Le maintien de la hausse prévue des budgets des Fonds de recherche du Québec plutôt que le financement d'initiatives de recherche ponctuelles.

4- La révision et la bonification du financement des infrastructures de recherche.

5- Le maintien d'un engagement collectif pour la recherche sur 5 ans, adjoint d'un processus annuel de renouvellement des engagements financiers sur 3 ans.

1. L’Acfas, la voix d’une communauté

1.1 Origine, mission et activités

Fondée en 1923 sous l’impulsion de l’ensemble des sociétés savantes québécoises, l’Association francophone pour le savoir – Acfas est un organisme à but non lucratif contribuant à la promotion de la recherche au Québec et dans la Francophonie canadienne. Elle est aujourd’hui la seule organisation qui représente l’ensemble des disciplines de recherche au Canada, à l’image de l’*American Association for the Advancement of Science* (AAAS) aux États-Unis.

L’Acfas a pour mission de promouvoir la recherche, l’innovation et la culture scientifique dans l’espace francophone, en contribuant à la diffusion et à la valorisation des connaissances et de l’approche scientifique, en vue d’améliorer la qualité de la vie en société.

Chaque année, l’Association organise une série d’activités stimulant le dialogue entre la recherche et la société. Son activité phare demeure son congrès annuel. Réunissant plus de 5000 chercheurs et utilisateurs de la recherche provenant d’une quarantaine de pays, ce congrès constitue **le plus grand rassemblement scientifique multidisciplinaire de la Francophonie.**

Par-delà leurs divergences de vues et de pratiques, le milieu de la recherche, le milieu politique et le milieu médiatique reconnaissent l’Acfas comme un passeur d’information et un lanceur d’alerte incontournable au Québec en ce qui concerne les questions de recherche et d’innovation. Par ses prises de position régulières dans l’espace public, **l’Acfas défend les intérêts d’un système de recherche et d’innovation dynamique et intégré au service de la société québécoise, dans un esprit fédérateur et non partisan.** L’Association s’est par exemple prononcée sur les budgets gouvernementaux, la fusion des fonds de recherche québécois ou sur des sujets plus précis comme la suppression du caractère obligatoire du questionnaire long du recensement canadien, la relève scientifique, la liberté d’expression des chercheurs⁴, etc.

1.2 Implication dans l’élaboration de la Politique nationale de recherche et d’innovation (PNRI)

En mai 2012, le ministre du Développement économique, de l’Innovation et de l’Exportation, monsieur Clément Gignac, confiait à l’Acfas et à l’Association pour le développement de la recherche et de l’innovation du Québec (ADRIQ) le mandat de consulter la communauté de la recherche, de l’innovation, du transfert des connaissances et le milieu industriel dans le cadre du renouvellement de la Stratégie québécoise de recherche et d’innovation (aujourd’hui identifiée comme PNRI).

⁴ Communiqués de presse de l’Acfas, consulté le 13 août 2014 sur <http://www.acfas.ca/medias/communiqués>
Avis et mémoires de l’Acfas, consulté le 13 août 2014 sur <http://www.acfas.ca/publications/avis-memoires>

L'Acfas a collecté **65 mémoires issus de la communauté de recherche, d'innovation et de transfert des connaissances** et en a présenté une synthèse analytique au Comité stratégique en science et innovation (CSSI) du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST), le 11 octobre 2012. À la suite de cette rencontre, l'Acfas a fait part au gouvernement de sa propre réflexion en publiant un mémoire⁵.

2. Principes garantissant la cohérence du système de recherche, d'innovation et de transfert des connaissances

Lors de la consultation que l'Acfas a effectuée, la communauté de recherche s'est entendue sur l'importance de respecter trois grands principes qui garantissent la cohérence du système de recherche, d'innovation et de transfert des connaissances : une vision systémique, un système équilibré, la recherche de l'excellence. **Ces trois principes constituent le pilier de la mobilisation de la communauté, que la révision de la PNRI devra préserver.**

2.1 Une vision systémique

Grâce aux politiques menées depuis près de 40 ans, le Québec a acquis un système qui lie intrinsèquement les activités de recherche, d'enseignement supérieur, d'innovation et de transfert des connaissances. Véritable écosystème, il est constitué d'une grande diversité de relations entre les institutions de recherche et les différents milieux industriels, gouvernementaux ou communautaires. **Ce système permet de répondre aux spécificités régionales et aux priorités gouvernementales, constituant un acquis incontournable pour le réseau des PME en région et les grandes entreprises de portée internationale.** Des initiatives comme PROMPT⁶ par exemple, financées à hauteur de 22,8 millions de dollars mènent à des projets d'une valeur totale de près de 70 millions dollars et génèrent des impacts en termes d'accélération de développement de produits, d'investissements privés supplémentaires en R-D, de formation de personnel hautement qualifié en fonction des besoins des entreprises et de retombées accrues des investissements publics en recherche.

⁵ Acfas - Pistes pour une politique de la recherche et de l'innovation axée sur le bien commun – Février 2013, consulté le 13 août 2014 sur <http://www.acfas.ca/publications/avis-memoires/pistes-politique-recherche-l-innovation-axee-sur-bien-commun>.

⁶ PROMPT – Mission : accroître l'avantage concurrentiel des entreprises québécoises du secteur des technologies de l'information et des communications (TIC) par des partenariats de R-D avec le milieu institutionnel de recherche. - Consultation le 7 octobre 2014 sur <http://www.promptinc.org/>.

2.2 Un système équilibré

La force du système de recherche, d'innovation et de transfert des connaissances réside dans sa capacité à maintenir ses équilibres, au-delà des aléas économiques, politiques et sociaux. La communauté s'entend sur trois principaux équilibres à maintenir :

1- Le financement équilibré de tous les domaines de recherche : il permet au Québec de répondre aux enjeux économiques et sociétaux dans toute leur globalité et leur complexité. Par exemple, mieux connaître les enjeux du vieillissement de la population demande l'implication de chercheurs en ingénierie médicale et de chercheurs en sciences de la santé, tout autant qu'en sciences sociales.

2- L'équilibre entre recherche fondamentale et appliquée est essentiel, les résultats issus de la recherche fondamentale nourrissant à long terme les activités de recherche appliquée, par de nouvelles occasions de générer des innovations.

3- L'équilibre entre les activités de recherche libre, effectuées par des équipes libérées de toute obligation de partenaires économiques ou sociaux, et les activités de recherche en partenariat avec le milieu entrepreneurial et communautaire. La recherche libre permet, entre autres, le maintien d'une base solide de chercheurs universitaires de haut calibre au Québec et à l'échelle internationale, la formation de personnel hautement qualifié. De plus, elle favorise l'émergence d'innovations de rupture en nourrissant les occasions de recherche appliquée. Par exemple, la découverte du laser, résultat de recherches fondamentales et libres en physique atomique et en physique des matériaux, mène encore aujourd'hui à de multiples projets recherches et à de nombreuses applications dans le milieu des utilisateurs (hôpitaux, industries etc...), comme la technique du Lasik.

2.3 La recherche de l'excellence

Le fondement principal dans l'établissement d'une politique de recherche et d'innovation doit demeurer, sans équivoque, **la recherche de l'excellence, garante d'un système de recherche et d'enseignement supérieur de qualité, un élément incontournable pour maintenir la place de leader du Québec dans les réseaux de recherche internationaux.** Cette excellence repose, en matière de recherche, d'abord sur un rigoureux processus d'évaluation par les pairs correspondant à des normes internationales.

3. Éléments prioritaires de la PNRI

3.1 Renforcer le système

L'organisation intégrée du milieu de la recherche avec celui de l'innovation et du transfert des connaissances constitue un avantage certain au Québec, car il maximise durablement l'impact socio-économique des recherches sur l'ensemble du territoire. **C'est pourquoi la révision et l'application de la Politique nationale de recherche et d'innovation (PNRI) doit préserver et optimiser les mécanismes d'intégration des réseaux de recherche et d'innovation et de transfert des connaissances.**

Comme l'expose un rapport du Conseil des académies canadiennes publié en 2013, *Paradoxe dissipé : Pourquoi le Canada est fort en recherche et faible en innovation*⁷, les mécanismes de soutien à l'innovation ne semblent pas à la hauteur de la performance des activités de recherche, celles-ci constituant pourtant un atout indéniable pour les entreprises québécoises. Ce constat est confirmé par l'OCDE, qui attribue principalement le déclin des dépenses en recherche et développement au Canada à une baisse des dépenses issues de l'entreprise⁸. Dès la publication de la PNRI, tous **les organismes de soutien à l'innovation et au transfert des connaissances ont entrepris une démarche d'optimisation de leurs actions, qui sera à n'en point douter plus structurante que l'application de coupes budgétaires générales. Ainsi, la mise en place du Réseau recherche innovation Québec (RRIQ⁹) devra être conservée mais adjointe d'objectifs chiffrés.** De cette manière, l'application des restrictions budgétaires fera l'objet d'une réflexion par l'ensemble du système et permettra alors d'accroître durablement l'impact des investissements déjà consentis par les gouvernements précédents en augmentant le potentiel innovateur des PME québécoises.

Toutefois, les mécanismes de concertation actuellement en place entre le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS) et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE) ne suffiront pas à soutenir durablement l'ensemble d'un système aussi intégré, en particulier dans le cadre d'un travail de reconfiguration et d'application de la PNRI. Ainsi, **il est capital que le gouvernement affecte toutes les responsabilités gouvernementales de la recherche, de l'innovation et du transfert des connaissances à une seule entité administrative.**

⁷ Conseil des académies canadiennes, *Paradoxe dissipé : Pourquoi le Canada est fort en recherche et faible en innovation*, 2013, Ottawa, 34 pages. Consulté le 7 octobre 2014 sur http://sciencepourlepublic.ca/uploads/fr/assessments%20and%20publications%20and%20news%20releases/synthesis/paradox_lost_fr.pdf

⁸ OCDE Science, Technology and Industry Scoreboard 2013 – Canada highlights, 2013, OCDE, 6 pages. Consulté le 7 octobre 2014 sur <http://www.oecd.org/sti/sti-scoreboard-2013-canada.pdf>

⁹ Gouvernement du Québec, *Politique nationale de la recherche et de l'innovation 2014-2019*, Octobre 2013, Chapitre 4.1

3.2 Valoriser le financement des Fonds de recherche du Québec

Une étude remise en 2007 au MDEIE¹⁰ qualifie les impacts socioéconomiques de la recherche financée par le Gouvernement du Québec via les fonds subventionnaires, par l'application de 28 indicateurs d'impact sur 9 études de cas. Cette étude démontre qu'en plus de générer la formation d'une main-d'œuvre spécialisée et l'avancement des connaissances, les investissements publics en recherche contribuent directement à l'établissement de solutions à des problèmes sociaux, au développement de produits via la publication de brevets et à l'évaluation de programmes ou de politiques gouvernementales.

Bien qu'il soit difficile de quantifier précisément l'ensemble des impacts économiques et sociaux des recherches, **les investissements publics en recherche s'avèrent extrêmement rentables pour une société, et ce principalement pour les trois raisons suivantes :**

1- Ils ont la capacité de générer des économies récurrentes et des revenus à fort potentiel de croissance, pour des subventions accordées pour une durée limitée et dépassant rarement 100 000 \$ par an¹¹.

2- Ils permettent de bénéficier d'un double effet de levier, facilitant l'obtention de fonds fédéraux et privés. Tout d'abord, les professeurs québécois, représentant 23% du corps professoral canadien¹², sont en mesure d'obtenir une part relativement plus importante des fonds fédéraux en recherche, soit 27 %¹³. Ensuite, ils sont aussi en mesure d'obtenir une part considérable de financements internationaux par le biais de l'établissement de réseaux de recherche internationaux¹⁴. Ainsi, **l'investissement du gouvernement du Québec, représentant moins de 20 % du financement total des projets de recherche¹⁵, permet de bénéficier de retombées socio-économiques bien plus larges que le montant initialement consenti.**

3- Ils assurent la formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, comprenant une base active d'étudiants au doctorat. En effet, en plus de contribuer à hauteur de 30% de la production scientifique au Québec¹⁶, la plupart des doctorants, à la suite de leurs études supérieures, se dirigent vers des carrières non académiques, officiant ainsi comme **le noyau dur de la relève créative et entrepreneuriale du Québec**. Les dernières données diffusées en juillet 2014 par l'Association des universités et des

¹⁰ Science-Metrix et CIRST, *Impacts socioéconomiques de la recherche financée par le gouvernement du Québec, via les Fonds subventionnaires québécois : Études de cas*, 2007, 86 pages.

¹¹ Science-Metrix et CIRST, *Impacts socioéconomiques de la recherche financée par le gouvernement du Québec, via les Fonds subventionnaires québécois : Études de cas*, 2007, p. 62 – Discussion et conclusion.

¹² Statistique Canada, *Répartition provinciale du personnel affecté à la recherche et développement selon le secteur d'exécution et la catégorie professionnelle*, CANSIM tableau 358-0160, consulté le 13 août 2014 sur <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/pick-choisir?lang=fra&p2=33&id=3580160>

¹³ Observatoire des sciences et des technologies, *Le Québec en recherche – Portrait statistique*, p. 16, consulté le 13 août 2014 sur <http://www.frg.qouv.qc.ca/hxtNx87eSZkT/wp-content/uploads/le-quebec-en-recherche-ost.pdf>

¹⁴ Statistique Canada, *Dépenses intérieures brutes en recherche et développement, selon le type de science et selon le secteur de financement et le secteur d'exécution*, CANSIM tableau 358-0001, consulté le 13 août 2014 sur <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a05?lang=fra&id=3580001&pattern=3580001>

¹⁵ Science-Metrix et CIRST, *Impacts socioéconomiques de la recherche financée par le gouvernement du Québec, via les Fonds subventionnaires québécois : Études de cas*, 2007, p. 63 – Discussion et conclusion.

¹⁶ Larivière, V. (2012) - *On the Shoulders of Students? The Contribution of PhD Students to the Advancement of Knowledge - Scientometrics*, 90(2): 463-481 – Consulté le 7 octobre 2014 sur <http://lariviere.ebsi.umontreal.ca/Publications/Shoulders.pdf>

collèges du Canada¹⁷ indiquent que, entre mai 2008 et mai 2014, deux fois plus de nouveaux emplois ont été créés pour les diplômés des universités que pour ceux des collèges et des écoles de métiers combinés. De plus, **60 % de la croissance annuelle du produit intérieur brut (PIB) canadien est attribuable à la croissance du revenu des personnes possédant une formation postsecondaire**. Or, une étude publiée en 2013 démontre que l'octroi d'un soutien financier aux étudiants de troisième cycle favorise leur diplomation¹⁸, évitant ainsi une déperdition des ressources investies en enseignement supérieur. **Les Fonds de recherche du Québec évaluent à 42 %¹⁹ la part de leur financement octroyé directement ou indirectement aux étudiants-chercheurs et aux stagiaires postdoctoraux et ce soutien doit demeurer une dimension incontournable de la PNRI²⁰.**

Cependant **les investissements en recherche, générant un fort potentiel de croissance, nécessitent un engagement à long terme, les impacts des recherches se manifestant généralement 5 à 10 ans après l'obtention des subventions²¹**. C'est pourquoi le gouvernement doit limiter le financement de la recherche via des programmes temporaires. Sensibles aux variations politiques et économiques, ceux-ci occasionnent des ruptures de financement fatales à certaines recherches, comme ça a été le cas pendant la période de transition entre la Stratégie Québécoise de Recherche et d'innovation (SRQI) et la PNRI²². Cette période a suscité beaucoup d'inquiétudes dans les réseaux de recherche, en particulier pour les chercheurs financés par le Fonds de recherche du Québec – Natures et technologies. **C'est pourquoi la révision de la PNRI devra maintenir la hausse prévue des budgets des Fonds de recherche du Québec plutôt que de favoriser les initiatives de recherche ponctuelles²³**. En stabilisant ainsi le mode de financement de la recherche, le gouvernement maximisera les impacts sociaux-économiques de ses investissements.

3.3 Assurer le financement des infrastructures de recherche

Nous le savons au Québec bien plus qu'ailleurs, lorsqu'on investit dans des infrastructures, il faut aussi investir dans leur entretien. **Ce qui est valable pour le béton est aussi valable pour les infrastructures de recherche**. Des investissements conséquents ont été consentis dans des infrastructures de recherche de pointe, que ce soit des équipements lourds, des bases de données ou des collections d'archives. Or actuellement, aucune charge d'entretien, ni de main-d'œuvre associée, n'est incluse dans les

¹⁷ AUCC, *Rentrée : faits saillants sur l'éducation postsecondaire au Canada*, consulté le 7 octobre 2014 sur

<http://www.aucc.ca/wp-content/uploads/2014/07/faits-saillants-la-rentree-2014.pdf>

¹⁸ Larivière, V. (2013). *Phd Students' Excellence Scholarships and their Relationship with Research Productivity, Scientific Impact, and Degree Completion*. Canadian Journal of Higher Education, 43(2), 27-41

¹⁹ En 2013-2014, le soutien direct (bourses) aux étudiants et stagiaires postdoctoraux représente 24,7% du budget des Fonds de recherche du Québec (48,8M\$ sur 197,8M\$). Le soutien indirect (bourses et salaires par le biais des subventions) représente 17% du budget total (33,7M\$ sur 197,8M\$). Au total, 41,8% du budget, soit 82,6M\$ sont consacrés au soutien à la relève en recherche. Source : Fonds de recherche du Québec, octobre 2014.

²⁰ Gouvernement du Québec, *Politique nationale de la recherche et de l'innovation 2014-2019*, Oct. 2013, Chapitres 3.1 et 2.2.3

²¹ Science-Metrix et CIRST, *Impacts socioéconomiques de la recherche financée par le gouvernement du Québec, via les Fonds subventionnaires québécois : Études de cas*, 2007, p. 62 – Discussion et conclusion.

²² Lettre de Louise Dandurand, présidente de l'Acfas, à Pauline Marois, Première ministre du Québec, concernant les inquiétudes de la communauté de recherche quant aux coupures récemment annoncées aux Fonds de Recherche du Québec, notamment au Fonds Nature et Technologie le plus sérieusement atteint avec une réduction de budget d'environ 30% - Consulté le 13 août 2014 sur <http://www.acfas.ca/sites/default/files/fichiers/lettrep2012-12-18.pdf>.

²³ Gouvernement du Québec, *Politique nationale de la recherche et de l'innovation 2014-2019*, Octobre 2013, Chapitre 3.1

programmes de subvention de recherche, au risque de gaspiller de manière considérable les investissements consentis par les gouvernements précédents. **Afin de maintenir des normes de qualité et ne pas dilapider les fonds publics, le gouvernement du Québec doit revoir et bonifier le financement des infrastructures de recherche.**

3.4 Conserver une vision à long terme

Le financement du système de recherche, d'innovation et de transfert des connaissances doit être vu comme un investissement à long terme. Il nécessite **un engagement collectif sur un horizon de 5 ans** pour exprimer le maximum de son potentiel socio-économique. Cependant, les conditions actuelles ne permettent pas à un gouvernement de prendre des engagements financiers sur de telles périodes.

Toutefois, **le gouvernement doit mettre en place un mécanisme annuel de renouvellement des engagements financiers sur une période de 3 ans ; celui-ci permettra d'éviter à tous prix les effets catastrophiques des ruptures de financement des projets de recherche** (c.f. chapitre 3.2, p.7).

Conclusion

Alors que la communauté de recherche, d'innovation et de transfert des connaissances était très enthousiaste et mobilisée à l'occasion de la publication de la PNRI, elle est aujourd'hui très inquiète. Elle a besoin d'être confortée sur **l'importance que le nouveau gouvernement accorde à la cohérence et à la cohésion du couple recherche/innovation, qui constitue le garant d'une société prospère économiquement et socialement**. En s'assurant de ne pas mettre en péril les fondements des politiques adoptées par les gouvernements précédents depuis près de 40 ans, le gouvernement conservera le positionnement du Québec comme leader au Canada en matière de performance en recherche.

Et enfin, la communauté a besoin d'être rassurée sur le maintien des investissements par le gouvernement dans la PNRI, en particulier sur la bonification du budget des Fonds de recherche du Québec, qui constituent sans nul doute un investissement rentable et structurant pour le Québec. **Financer la recherche et l'innovation, c'est financer l'avenir et la prospérité du Québec. Bien plus qu'une dépense, elle constitue un investissement dans une société du savoir, incontournable pour permettre au Québec et à ses PME de se distinguer à l'échelle internationale.**